# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 AOÛT 2016 A 20 HEURES 30

PRESENTS:

Jean-Marie IPUTCHA, Eric LAVIGNE, Sylvie GUILÇOU, Michel EZCURRA, Virginie

ARHANCET, Louis BONNAUD-DELAMARE, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Françoise ELIZALDE, Sophie FREGONESE, Pantxika MACHICOTE,

Christine CELHAY, Kattin DOYHARCABAL, Jean-Marc LABISTE.

### Absents ayant donné procuration :

Gérard BRUAT à Sylvie GUILÇOU, Jean-Paul NOTON à Jean-Marie IPUTCHA, Jean-Pierre DIRASSAR à Christine CELHAY, Etienne HARGAIN à Kattin DOYHARÇABAL, Maïté ETCHELECU à Virginie ARHANCET.

Secrétaire de séance : Virginie ARHANCET

\*\*\*

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte-rendu de la dernière réunion et lui demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et les membres présents signent le registre.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour et à modifier le point 5.

\*\*\*\*\*\*

# <u>1 – Création d'un poste dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-CUI).</u>

Afin de renforcer les effectifs du service technique et d'accompagner un demandeur d'emploi dans le retour à une activité professionnelle, le Conseil décide de créer un poste supplémentaire de contrat aidé pour une durée de un an et un temps de travail hebdomadaire de 30 Heures.

Adopté à l'unanimité.

# 2 – Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention qui fixe les conditions techniques et financières de la participation du Conseil Départemental aux travaux d'aménagement de la RD 918 effectués le long de Kaminoko Patarra.

Adopté à l'unanimité

# 3 - Déclarations d'intention d'aliéner.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Maison d'habitation de 210 m² située Apeztegiko Bidea vendue au prix de 375 000 €:
  le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.
- Vente d'un terrain constructible de 2673 m² situé Oilakineko Bidea vendu au prix de 85 000 €. Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.
- Cession de la moitié indivise d'un terrain situé dans la zone artisanale Zubizabaleta II pour le prix de 21 846,30 €. Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

### 4 - Suppression de la garderie municipale.

Le service de garderie municipale mis en place le matin, à la pause méridienne et le soir après les temps d'activités périscolaires ne correspondant plus aux attentes en matière de garde d'enfants est supprimé à compter du 31 Août 2016. Les temps d'activités périscolaires restent eux assurés par la Commune.

Monsieur LAVIGNE précise que le service n'est pas totalement supprimé, il ne sera plus assuré par la Commune mais par l'Association Ttipien Etxea – ALSH Farandole.

### Adopté à l'unanimité.

# <u>5 – Mise à disposition de personnels auprès de l'Association Ttipien Etxea – ALSH</u> Farandole.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer une convention qui fixe les modalités de mise à disposition de personnels communaux auprès de l'association Ttipien Etxea – ALSH Farandole pour assurer la surveillance des élèves de l'école publique bilingue lors des temps d'accueil périscolaires.

#### Adopté à l'unanimité.

## <u>6 – Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides.</u>

Dans le cadre du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, le SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques) a sollicité la Commune pour installer une borne qui permettra d'alimenter deux séries de prises et d'équiper deux places de stationnement contigües.

Le coût d'installation, estimé à 12 000 € H.T. serait financé à 50 % par l'ADEME, 30 % par le SDEPA et les 20 % restant étant à la charge de la Commune.

La Commune s'engage en outre à verser au SDEPA une contribution aux frais de fonctionnement de 300 € par an, à préserver la gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables, à signer une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 10 ans au profit du SDEPA et à l'autoriser à assurer la maintenance de cet équipement. En conséquence, la Commune bénéficiera de la recharge gratuite des véhicules électriques des services communaux pour la durée de la convention.

#### Adopté à l'unanimité.

# 7 - Signature d'une convention de vente d'eau.

La Commune vend de l'eau au Syndicat URA pour alimenter certains usagers d'Itxassou et de Larressore.

Une convention signée en 2002 fixe les conditions de cette vente et prévoit notamment que le prix du m3 est celui facturé aux usagers majoré de 20 %.

Suite aux travaux d'interconnexion récemment achevés, il est désormais possible que le Syndicat URA alimente en secours la Commune et lui vende donc à son tour de l'eau en cas de problème sur le réseau communal.

Il est donc nécessaire de prévoir les conditions de cet achat d'eau par la Commune au Syndicat.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer une nouvelle convention avec le Syndicat URA qui prévoira les conditions tant de la vente d'eau par la Commune au Syndicat que celles de la vente d'eau par le Syndicat à la Commune.

Les conditions tarifaires prévues en 2002 sont reconduites et appliquées aux ventes d'eau par le Syndicat à la Commune. Ainsi le prix de vente par la Commune au Syndicat sera égal à la surtaxe communale majorée de 20 % et le prix de vente par le Syndicat à la Commune sera égal à la surtaxe syndicale majorée de 20 %.

Monsieur LAVIGNE précise que l'achat d'eau par la Commune n'interviendra qu'en cas de problème sur la ressource et sera donc exceptionnel.

#### Adopté à l'unanimité.

# 8 – Signature d'une convention avec le CDG 64 pour son rôle de correspondant CNRACL

Le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La CNRACL a reconduit ce rôle du CDG pour une nouvelle période. Il est donc proposé à la Commune que le CDG continue à assurer gratuitement ce rôle par le biais de formations, d'informations et de suivi des dossiers des agents communaux.

#### Adopté à l'unanimité.

# 9 – Signature d'une convention avec l'Association Jantegi pour la fourniture des repas à la cantine communale.

Madame Christine CELHAY, présidente de l'Association Jantegi, quitte la salle. Le Conseil décide de reconduire la convention de fourniture de repas signée avec

l'Association Jantegi.

Les prix des repas, inchangés par rapport à l'année scolaire écoulée, est de 3 € pour les repas enfants et de 4 € pour les repas adultes.

#### Adopté à l'unanimité.

Madame CELHAY rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil.

# 10 - Signature de conventions de déversement d'eaux usées domestiques.

Les conventions de déversement mises en place avec les établissements ACCOCEBERRY et BASKALIA-ESNE ONA étant arrivées à leur terme, la Lyonnaise des eaux a repris contact avec eux pour renouveler ces conventions.

Ces nouvelles conventions fixent les conditions techniques et financières du déversement des eaux usées de ces entreprises en fonction des normes actuelles.

### Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Madame CELHAY demande quelle suite la Commune envisage de donner au courrier que lui a adressé Monsieur André DARRAÏDOU au sujet du mauvais état des arbres de l'Arboretum du Père DAVID.
  - Monsieur le Maire explique qu'il a découvert à l'occasion de ce courrier d'une part que c'est Monsieur DARRAÏDOU qui a financé l'achat de ces arbres et d'autre part qu'il existe un système d'arrosage automatique qui ne fonctionne plus. Il ajoute que deux arbres ont été cassés dont un par les forains lors des dernières fêtes. L'arrosage automatique va être vérifié pour voir s'il peut être remis en fonctionnement.
- Madame CELHAY demande ensuite si l'éclairage du château reste allumé toute la nuit et si oui si cela est vraiment nécessaire.
  - Monsieur le Maire répond que l'installation d'un programmateur est prévue et que la réflexion porte également sur l'éclairage public.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 15. Fait et affiché à ESPELETTE, le 18 Août 2016 Le Maire,

> Le Maire Jeaŋ-Marie IPUTCHA